



## COMMUNE DE DIZY PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du Mardi 13 avril 2021 à 18H30

Sur convocation du 7 avril 2021 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 13 avril 2021 à 18h30 dans la salle des Fêtes, à titre exceptionnel, pour traiter l'ordre du jour suivant.

### Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 23 février 2021
- Modification des statuts de la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne
- Avis sur le plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- Projet complexe socio-culturel et sportif : CAO du 9 avril
- Approbation du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Vote du budget primitif 2021
- Vote des taux des taxes locales 2021
- Vote des subventions aux associations 2021
- Informations et questions diverses

**PRÉSENTS** : CHIQUET Antoine, LAFOREST Maryline, LOURDELET François, BERTHIER Lise, ROUSSEAU Bernard, ANDRY Marie-Christine, VAUTRAIN Béatrice, TELLIER Michel, DIART Sylvie, BERNARD Benoît, LAGARDE Valentin, GOBANCÉ Gaëtane, LORENTZ Florian, LASSALLE Anne, BRUNEL Régis.

**ABSENTS EXCUSÉS ayant donné POUVOIRS** : ROUSSEAU Sylvie ayant donné pouvoir à ROUSSEAU Bernard, VELTZ Patrice ayant donné pouvoir à TELLIER Michel, DUMAS David ayant donné pouvoir à GOBANCÉ Gaëtane, CUGNART Odile ayant donné pouvoir à LAFOREST Maryline

### Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Maryline LAFOREST a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et constate que le quorum est atteint avec 15 conseillers municipaux présents sur 19 en exercice. Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

### Approbation du PV de la séance du 23 février 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 23 février, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter. Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal et est adopté à l'unanimité.

## D2021.12 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) à laquelle notre Commune est membre, a décidé lors de sa séance du 21 janvier dernier de procéder à la modification de ses statuts en vue :

- de compléter la compétence GEMAPI en ajoutant un alinéa relatif à l'élaboration et au suivi d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), travaux auxquels la CCGVM prend part au sein du SIABAVE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) ;
- d'actualiser la compétence Mobilité, compétence dont dispose déjà la CCGVM, mais qui mérite une écriture plus conforme aux évolutions législatives ;
- de « toiler » d'autres dispositions : mise à jour des équipements touristiques d'intérêt communautaire ou encore article relatif à la composition du Conseil.

S'agissant d'une compétence nouvelle (SAGE) et d'une compétence déjà transférée (Mobilité), cette évolution statutaire ne donne pas lieu à un nouveau transfert de charges, et sera donc sans effet sur le montant de notre attribution de compensation.

Le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Il vous est donc proposé d'approuver les modifications des statuts de la CCGVM dont les articles modifiés sont détaillés ci-après (*modifications précisées en italique*) :

### Aménagement de l'espace

- 1.1. Élaboration et suivi d'une Charte de Pays
- 1.2. Élaboration et révision du SCOT « d'Épernay et de sa Région ».
- 1.3. Études et acquisitions de réserves foncières et mobilières en vue de la mise en œuvre des compétences communautaires.
- 1.4. *Organisation de la mobilité sur son ressort territorial*
- 1.5. Aménagement numérique du territoire

### Protection et mise en valeur de l'environnement

- 4.1. Eau : création, gestion et entretien de réseaux d'alimentation en eau potable, production et distribution d'eau potable (AEP).
- 4.2. Assainissement :
  - Création, gestion et entretien de réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) dans la limite des zones urbanisées des communes.
  - Traitement des eaux usées et des effluents autres que domestiques.
  - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : contrôle des installations nouvelles et existantes
  - Réalisation, suivi et révision des schémas de zonage d'assainissement communaux
- 4.3.1 Prise en charge de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et, à ce titre, participation en lieu et place des communes membres aux syndicats existants ou à venir y concourant

#### 4.3.2 Participation à l'élaboration, au suivi et à l'animation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur tout ou partie du territoire intercommunal

- 4.4. Éclairage Public :
- extension, gestion et entretien du réseau y compris fourniture et pose de mobilier urbain
  - Maintenance et renouvellement des appareillages et des lampes
  - Coût de distribution de l'énergie y compris mobilier urbain et illuminations diverses
- 4.5. Électricité : Travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique.
- 4.6. Déchets ménagers : collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

#### Patrimoine, Culture, Sport et Tourisme communautaires

- 6.1. Création, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs sous réserve des conditions cumulatives suivantes :
- présenter un intérêt communautaire,
  - s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement,
  - favoriser le rayonnement de la Communauté de Communes,
  - contribuer à l'amélioration de l'accueil, de l'animation et de la diffusion culturelle et sportive du territoire intercommunal.

Sont d'intérêt communautaire :

- la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) d'Aÿ, à l'exception des activités de Centres de Loisirs Sans Hébergement,
- la Villa Bissinger,
- la piste d'athlétisme d'Aÿ,
- les équipements restant à créer répondant aux critères susmentionnés.

6.2. Travaux sur les églises appartenant aux communes : travaux de grosses réparations nécessaires à la sécurité et la solidité des édifices ainsi qu'à leur usage courant et travaux de remise en état s'y rattachant

6.3. Participation ou organisation d'activités et de manifestations culturelles, sportives ou touristiques contribuant au rayonnement de la Communauté de Communes.

6.4. Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- présenter un intérêt communautaire,
- s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement,
- favoriser la fréquentation de la Communauté de Communes,
- contribuer à l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique de la Communauté de Communes.

Sont d'intérêt communautaire :

- l'Office intercommunal de tourisme d'Hautvillers,
- la Halte nautique de Mareuil-sur-Aÿ,
- l'Aire de stationnement de camping-car de Mareuil-sur-Aÿ, de Mutigny, de St-Imoges et celles à venir
- **le Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne**
- les équipements restant à créer répondant aux critères susmentionnés.

6.5. Participer au développement ou à la promotion d'un équipement en collaboration avec des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales situés hors du périmètre communautaire dont la vocation est d'agir en faveur du développement touristique des territoires concernés.

## Article 9 – Représentation des communes

Le nombre de délégués siégeant au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne est fixé *selon les dispositions de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*.

\*\*\*

### Le Conseil Municipal,

L'exposé du dossier entendu,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, modifiant notamment l'article L1231-1 du Code des Transports,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-17,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne,

Vu la délibération n°2021-03 du 21 janvier 2021 de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne portant modification de ses statuts, notifiée à l'ensemble des communes membres par courrier en date du 15 février 2021,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne telle qu'elle vient d'être exposée.

### D2021.13 : Avis sur le plan de prévention des risques inondation (PPRi)

Par courrier du 8 février dernier, la Direction Départementale des Territoires (DDT51), informait que le dossier de consultation du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRi) par débordement de la Marne sur le secteur d'Epernay comportait une erreur matérielle.

En effet, les zones rouges correspondant à un espace inconstructible est visible sur les cartes du zonage réglementaire. Ainsi, les secteurs concernés par les autres zones permettant la constructibilité avec prescription n'apparaissent pas (zone magenta, Bleu Moyen et Bleu Clair). Une version exacte du zonage réglementaire a été adressée à la mairie qui annule et remplace les précédentes, complétée par une carte propre à Dizy.

Après en avoir délibéré et après examen des documents, le conseil municipal, émet un avis favorable sur le dossier de consultation du PPRi.

### Projet complexe socio-culturel et sportif : CAO du 9 avril

**Monsieur le Maire** rappelle que le projet « complexe socio-culturel et sportif » est actuellement dans la phase de recherche des entreprises pour les travaux. Un appel d'offres a été lancé et l'analyse des offres a été présentée en réunion de commission d'appel d'offres le vendredi 9 avril dernier.

**Monsieur Rousseau** complète en présentant le récapitulatif des offres après analyse par le maître d'œuvre. 95 dossiers ont été retirés sur la plateforme de publication du marché et 31 entreprises ont déposé une offre. Sur les 13 lots du marché, 4 sont en dessous de l'estimation et les autres sont supérieurs aux prévisions, hormis 2 lots qui n'ont pas reçu de réponse.

Le total de l'estimation du maître d'œuvre était de 2 248 759 € HT. Le total après ouverture des offres est de 2 728 076 € HT., soit un surcoût de 479 317 € correspondant à +13,42%. Or le marché prévoit un taux de tolérance de 3%. Au vu des résultats, il a été demandé au maître d'œuvre de retravailler

sur le coût global du projet afin de trouver des pistes d'économie qui ne modifieront pas le projet initial.

Monsieur le Maire ajoute que ces propositions devront être présentées par le maître d'œuvre en fin de semaine. Il est impossible, dans l'état actuel du projet, de valider cette augmentation qui aurait un impact conséquent sur le budget. Aussi, il est donc proposé d'attendre les propositions du maître d'œuvre, de les contrôler pour s'assurer que le projet initial est respecté et de faire ensuite un choix. Soit la nouvelle estimation proposée respecte un taux de tolérance de 3% et est compatible avec le budget communal initialement prévu et le projet se poursuivra, soit ce n'est pas le cas et le projet s'arrêtera. Le marché avec le maître d'œuvre serait donc résilié pour motif d'intérêt général.

Les membres du conseil municipal font part de leur inquiétude à propos du déroulement de ce projet et du suivi par le maître d'œuvre et approuvent les dispositions annoncées par Monsieur le Maire.

### Présentation des documents budgétaires de 2020

Une présentation est faite du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité, Monsieur le Trésorier d'Epernay, ainsi que du compte administratif de la commune, ce dernier est conforme en tout point au compte de gestion (détail en annexe).

### D2021.14 : Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être assuré que le comptable public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve.

### D2021.15 : Approbation du compte Administratif 2020

Madame Berthier, adjointe aux finances, expose que le compte administratif présente les résultats suivants :

	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Solde</b>
Dépenses de Fonctionnement	2 733 000,00	1 569 503,19	1 163 496,81
Recettes de Fonctionnement	2 733 000,00	2 814 851,44	- 81 851,44
<b>Résultat FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 245 348,25</b>	
Dépenses d'investissement	1 997 300,00	945 381,37	1 051 918,63
Recettes d'investissement	1 997 300,00	89 180,72	1 908 119,28
Restes à réaliser Dépenses			402 429,00
Restes à réaliser Recettes			403 459,00
<b>Résultat INVESTISSEMENT</b>		<b>- 856 200,65</b>	
<b>Excédent 2020</b>		<b>389 147,60</b>	

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Berthier fait procéder au vote.

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 comme arrêté ci-dessus, en conformité avec le Compte de Gestion 2020 dressé par le Receveur Municipal.

#### **D2021.16 : Affectation du résultat 2020**

En tenant compte des résultats de clôture au 31 décembre 2020 :

- Excédent de 1 245 348,25€ en Fonctionnement
- Déficit de 856 200,65€ en investissement

Et des restes à réaliser 2020 :

- 402 429,17€ en dépense d'investissement
- 403 459,00€ en recettes d'investissement

Il est proposé l'affectation du résultat de l'exercice 2020 sur l'année 2021 comme suit :

- Solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement reporté 001 : 856 201 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 856 201€
- Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes de fonctionnement) = 389 147€

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2020 comme défini ci-dessus.

#### **D2021.17 : Vote du budget primitif 2021**

Le budget primitif est présenté au conseil municipal qui en délibère (détail en annexe).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses des deux sections comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT : 2 217 141 €
- Section d'INVESTISSEMENT : 4 422 271 €

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2021,
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### **D2021.18 : Vote des taux de la fiscalité locale**

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur le bâti du département est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur le bâti est de 36,69% et correspond au taux du département (15,51%) qui est ajouté à celui de la commune (21,18%).

Après présentation du budget primitif 2021, des projets envisagés, de la baisse des dotations de l'Etat, il est proposé de varier les taux d'imposition en 2021 (+1,5%) en les portant à :

- Taxe foncière (bâti) : 37,24 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20,98%

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter les taux de la fiscalité locale comme détaillé ci-dessus.

### **D2021.19 : Vote des subventions aux associations 2021**

Vu les demandes de subventions pour l'année 2021,

**Considérant que les élus impliqués dans une des associations s'abstiennent de prendre part aux débats et au vote,**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les subventions 2021 comme suit :

<b>Nom de l'association</b>	<b>SUBVENTION ALLOUEE</b>
Amicale du personnel communal	2 800,00
Amitié Solidarité DIZY	500,00
APE DIZY	300,00
Champagne K Danse	200,00
Chœur en Portée	500,00
Comité de Jumelage	300,00
Entraide alimentaire du canton d'AY	1 000,00
Joie de Vivre	500,00
Les doigts agiles	300,00
Les Galipettes	300,00
S Pass Détente	150,00
USD DIZY	3 000,00
Véronèse	500,00
Association des paralysés de France	50,00
Association française des scléroses en plaques	50,00
Association pays d'Epernay et de son patrimoine	50,00
Secours catholique	50,00
Ecole élémentaire	3 650,00
Ecole maternelle	1 260,00
Prévisions des besoins	540,00
<b>Total</b>	<b>16 000,00</b>

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider les propositions ainsi faites,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021,
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

### **Informations diverses**

**Monsieur le Maire** informe que suite aux nuisances provoquées par des rassemblement de motards, une pétition signée par un certain nombre d'habitants de DIZY et de CHAMPILLON sera envoyée à Mme la Sous-préfète d'EPERNAY. Il informe également que pour cette même problématique et avec le soutien de Monsieur Eric GIRARDIN, Député de la Marne, des mesures devraient être mises en place pour lutter contre ces incivilités.

**Madame Gobancé** évoque le problème de panneaux d'information qui sont délabrés notamment dans l'Avenue du Général LECLERC et **Madame Vautrain** ceux du chantier du giratoire qui gênent la circulation.

**Monsieur le Maire** répond qu'ils vont être supprimés ou remplacés. Quant aux panneaux concernant les travaux du Pont de Magenta, ils seront présents jusqu'à la fin des travaux.

**Monsieur le Maire** informe que les dates prévisionnelles des élections régionales et départementales sont repoussées aux dimanches 20 et 27 juin prochain. Au vu des mesures sanitaires et de distanciation physique exigées, 2 sites seraient vraisemblablement nécessaires de manière à pouvoir séparer les flux, ainsi que des volontaires en nombre suffisant pour occuper les postes nécessaires au bon déroulement de ces élections.

**Madame Andry** rapporte le problème de réception des convocations pour les réunions municipales. **Madame Berthier** explique que dans la continuité de la modernisation des services numériques en interne, des séances de formation seront prochainement organisées avec les élus.

**Monsieur Lourdelet** rappelle que, pendant la période de confinement, un service de livraison des livres de la bibliothèque a été mise en place pour les habitants de Dizy.

**Madame Lassalle** informe de l'opération éco-citoyenne portée par la commune de Germaine vue dans le panneau pocket de cette commune.

\*\*\*

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Monsieur le Maire  
Antoine CHIQUET



Secrétaire de Séance  
Maryline LAFOREST

  

## **ANNEXE : Détails du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021**

---

Le résultat en fonctionnement est un excédent de 1,245M€. En 2018 il était de 1,055M€ et en 2019 de 1,028M€. Issu d'un cumul d'excédents des années antérieures, ce résultat permet, cette année, de compenser le déficit en investissement (-856 201€) et de conserver un résultat global excédentaire.

L'excédent sur lequel les futurs projets peuvent s'appuyer est de 389 147 €, sachant que la capacité d'autofinancement brute de la commune pour 2020 est de 273 000 € (Résultat global duquel sont soustraits les amortissements et quote part de subventions).

Plusieurs choix sont arrêtés dans ce budget primitif. Ils découlent de concertations avec les responsables de service, les élus et la commission des finances :

- La poursuite et la finalisation de la restructuration des services : depuis le milieu de l'année dernière, tous les services ont été restructurés. Le but était de répondre à la réglementation en matière, entre autres, de durée du temps de travail, de fiche de poste et missions, de régime indemnitaire, de règlement intérieur et d'organisation interne qui passe désormais par le numérique (office 365).
- Un responsable par service a été désigné et un poste de direction créé. 4 postes d'agent de propriété ont été ouverts. Ces postes entrent dans la directive « parcours emploi compétence » et leur salaire est subventionné par l'Etat pendant la durée du contrat soit, actuellement, 10 mois renouvelables (entre 55 et 80% suivant le profil de l'agent). Un investissement en matériel informatique est en cours de réalisation, ainsi qu'en logiciels et téléphones portables.
- Les propositions par service découlent d'un état des lieux précis des besoins. Au vu de l'importance des projets proposés, il a été décidé que ces projets seraient réalisés sur une période pluriannuelle, sans pour autant fermer les possibilités, le cas échéant, à d'autres besoins ponctuels. L'avantage est d'avoir une vision globale des projets dès 2021, permettant d'en mesurer leur impact à terme.
- En investissement, les projets concernent : la poursuite des travaux sur le Pont canal Dizy/Magenta, la création d'un complexe socioculturel et sportif, l'aménagement de vestiaires pour les agents communaux, les travaux d'aménagement à la crèche, la numérisation des écoles, l'entretien et réparation des bâtiments communaux.

**Ci-après, les tableaux budgétaires détaillés par section.**

<b>FONCTIONNEMENT - dépenses</b>				
<b>Libellé</b>		<b>BP 2020</b>	<b>Réalisé</b>	<b>BP 2021</b>
60223	Fournitures ateliers municipaux	-	-	
6042	Achat de prestation de services	7 600,00	970,00	5 000,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	4 796,52	7 000,00
60612	Energie - Electricité	70 000,00	57 762,35	70 000,00
60621	Combustible	-	2,40	
60622	Carburants	5 000,00	3 953,22	5 000,00
60623	Alimentation	46 000,00	40 158,65	46 000,00
60631	Fournitures entretien	9 000,00	7 719,67	9 000,00
60632	Fournitures de pt équipements	2 000,00	323,40	8 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	242,95	1 000,00
60636	Vêtements de travail	2 300,00	65,90	3 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	3 631,72	18 000,00
6065	Livres disques cassettes	2 000,00	1 691,03	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 200,00	5 327,71	6 200,00
6068	Autres matières et fournitures	28 000,00	29 308,95	28 000,00
611	Prestation de service	8 000,00	3 283,41	51 400,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	2 261,58	4 000,00
61521	Terrains	11 000,00	1 321,80	5 000,00
615221	Entretien et réparations bât publics	10 000,00	1 964,70	30 000,00
615228	Entretien et réparations autres bât	5 000,00	655,57	3 000,00
615231	Entretien et réparations voirie	42 212,50	22 137,08	35 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	3 600,00	3 545,41	4 000,00
61551	Matériel roulant	10 000,00	1 617,85	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	854,68	3 000,00
6156	Maintenance	33 350,00	38 339,64	33 350,00
6161	Assurances	12 000,00	11 705,54	16 000,00
6168	Autres primes assurances	-	136,02	
617	Etudes et recherches	500,00	11 854,91	500,00
6182	Documentation générale et technique	1 100,00	823,42	1 500,00
6184	Formations des agents	7 500,00	4 062,90	7 500,00
6185	Frais colloques et séminaires	100,00	-	
6188	Autres frais divers	55,00	55,00	
6226	Honoraires	1 000,00	228,00	1 000,00
6227	Frais actes et contentieux	400,00	-	400,00
6228	Divers	250,00	304,00	500,00
6231	Annonces et insertions	2 200,00	1 232,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 300,00	10 397,83	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	2 497,62	6 000,00
6237	Publications	100,00	-	
6238	Divers	180,00	180,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	-	500,00
6261	Frais affranchissement	2 500,00	2 790,28	3 000,00
6262	Frais de télécommunication	12 500,00	12 838,24	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	21,55	100,00
6281	Concours divers	3 500,00	3 935,48	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 550,00	4 417,27	5 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	-	507,00	1 000,00
62876	Aux communes membres du GFP	50,00	-	
62878	A d'autres organismes	5 747,00	5 747,00	6 000,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	210,00	300,00
63512	Taxes foncières	2 900,00	3 005,00	3 000,00
6354	Droits enregistrement et timbre	50,00	-	50,00
<b>011 : charges à caractère général</b>		<b>396 594,50</b>	<b>308 885,25</b>	<b>483 000,00</b>

012	Salaires et charges du personnel	1 042 955,35	1 029 583,17	1 223 500,00
<b>012 : charges du personnel</b>		<b>1 042 955,35</b>	<b>1 029 583,17</b>	<b>1 223 500,00</b>
739223	Fond de péréq ress com et interco	81 456,00	81 156,00	82 000,00
<b>014 : atténuation de produits</b>		<b>81 456,00</b>	<b>81 156,00</b>	<b>82 000,00</b>
651	redevances pour licences, logiciels...	7 424,80	4 924,80	10 000,00
6531	Indemnités	57 200,00	56 307,82	57 200,00
6532	Frais de mission	500,00	-	500,00
6533	Cotisation retraite élus	2 500,00	2 386,65	2 500,00
6534	Cotisation sécurité sociale élus	8 250,00	7 418,30	8 250,00
6535	Formations des élus	3 150,00	588,73	3 000,00
6536	Frais de représentation du maire	100,00	95,00	100,00
6541	Créances admises en non valeur	500,00	-	500,00
6542	Créances éteintes	50,00		50,00
65541	Contribution fonds comp charges territ	33 500,00	18 605,25	30 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	510,00		500,00
657348	Subvention fonctionnt autres communes	620,00	1 239,00	1 500,00
6574	Subventions aux associations	14 785,00	12 596,00	16 000,00
65888	Autres	5,00	1,66	10,00
<b>65 : autres charges de gestion courante</b>		<b>129 094,80</b>	<b>104 163,21</b>	<b>130 110,00</b>
66111	Intérêts emprunts	14 100,00	13 154,86	12 000,00
6681	Intérêts remboursement emprunt à risqu	50,00	-	
<b>66 : Charges financières</b>		<b>14 150,00</b>	<b>13 154,86</b>	<b>12 000,00</b>
6714	Bourses et prix	76,50	100,00	100,00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	100,00	76,50	100,00
<b>67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>176,50</b>	<b>176,50</b>	<b>200,00</b>
<b>022 : dépenses imprévues</b>		<b>18 901,43</b>	<b>-</b>	<b>53 758,00</b>
<b>023 : Virement à la section investissement</b>		<b>1 017 287,22</b>	<b>-</b>	<b>200 000,00</b>
6811	Dotation aux amortissements	32 384,20	32 384,20	31 573,00
<b>2 : opérations d'ordre transfert entre sections</b>		<b>32 384,20</b>	<b>32 384,20</b>	<b>31 573,00</b>
6817	créances douteuses			1 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 733 000,00</b>	<b>1 569 503,19</b>	<b>2 217 141,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT - Recettes</b>				
<b>Libellé</b>		<b>BP 2020</b>	<b>Réalisé</b>	<b>BP 2021</b>
6419	remboursement rémunération personnel	5 701,43	14 391,83	10 000,00
6459	remboursement charges SS et prévoyance	10,00	-	-
6479	remboursement autres charges sociales	10,00	-	-
<b>013 atténuation de charges</b>		<b>5 721,43</b>	<b>14 391,83</b>	<b>10 000,00</b>
70311	Concessions cimetièrè	2 500,00	3 485,00	2 500,00
70321	Stationnement et location voie publique	500,00	780,00	700,00
70323	Redevance occupation domaine public	8 500,00	8 559,00	8 500,00
7035	Location droits de chasse et pêche	200,00	-	-
70611	Redevances enlèvement OM	115,00	140,00	100,00
7062	Redevances services à caractère culturel	300,00	516,00	300,00
7066	Redevance servcies à caractère social	45 000,00	38 454,15	40 000,00
7067	Redevance service périsco	120 000,00	94 037,40	100 000,00
7083	location diverses (autres qu'immeubles)	50,00	-	-
70878	Remboursement frais	4 500,00	3 440,08	3 000,00
<b>70 : produits des services</b>		<b>181 665,00</b>	<b>149 411,63</b>	<b>155 100,00</b>
73111	Taxes foncières et habitation	993 914,00	996 646,00	1 048 199,00
7318	Autres impôts locaux	1 000,00	667,00	500,00
73211	Attribution de compensation	210 000,00	212 672,12	212 000,00
7362	Taxes de séjour	-	43,15	-
7381	Taxes additionnelles droit de mutation	12 000,00	12 134,00	5 000,00
<b>73 : Impôts et taxes</b>		<b>1 216 914,00</b>	<b>1 222 162,27</b>	<b>1 265 699,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	100 859,00	87 268,00	74 572,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 000,00	13 591,00	13 219,00
744	FCTVA	3 000,00	3 794,91	-
745	Dotation spéciale instituteurs	2 800,00	2 808,00	2 800,00
74712	Participations Etat sur emplois	-	-	25 000,00
74718	Autres participations état	216,76	4 678,77	500,00
7472	participation région	-	1 111,64	-
74748	Participation autres communes	5 000,00	-	-
7478	Participation autres organismes	120 000,00	231 905,79	120 000,00
74834	Etat compensation taxes foncières	7 597,00	7 597,00	88 914,00
74835	Etat compensation taxes habitation	24 828,00	24 828,00	24 000,00
7488	Autres attributions et compensatoins	3 600,00	-	-
<b>74 : Dotations et participations</b>		<b>279 900,76</b>	<b>377 583,11</b>	<b>349 005,00</b>
752	Revenus des immeubles	40 500,10	40 628,57	40 500,00
7588	Autres produits	3,00	678,48	50,00
<b>75 : Autres produits de gestion courante</b>		<b>40 503,10</b>	<b>41 307,05</b>	<b>40 550,00</b>
761	Produits de participation	5,00	5,40	-
<b>76 : Produits financiers</b>		<b>5,00</b>	<b>5,40</b>	<b>-</b>
7713	Libéralités reçues	10,00	94,05	-
7714	Recouvrement créances	10,00	-	-
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	10,00	-	-
7788	Produits exceptionnels divers	3 620,71	5 256,10	3 000,00
<b>77 : produits exceptionnels</b>		<b>3 650,71</b>	<b>5 350,15</b>	<b>3 000,00</b>
777	Quote part subv investissement transférable	4 640,00	4 640,00	4 640,00
<b>042 : opération d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>4 640,00</b>	<b>4 640,00</b>	<b>4 640,00</b>
R002	Excédent reporté de N-1	1 000 000,00	1 000 000,00	389 147,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 733 000,00</b>	<b>2 814 851,44</b>	<b>2 217 141,00</b>

INVESTISSEMENT - dépenses						
Libellé		BP 2020	Réalisé	Reste à réaliser	2021	Total BP 21
202	Frais réalisation documents urbanis	1 530,00	1 530,00		2 000,00	2 000,00
2031	Frais étude	2 327,21	2 327,19		100 000,00	100 000,00
2033	Frais insertion				-	-
2051	Concession, droits similaires	654,00	654,00		1 500,00	1 500,00
<b>20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>4 511,21</b>	<b>4 511,19</b>		<b>103 500,00</b>	<b>103 500,00</b>
2111	Terrains nus	-	-			-
2128	Autres agencements et aménagement	4 740,00	-		12 000,00	12 000,00
21316	Equipements du cimetière	7 000,00	-		16 000,00	16 000,00
21318	Autres bâtiments publics	188 744,98	138 658,35		30 000,00	30 000,00
2135	Installation générale, aménagement,	-	-			-
2138	Autres constructions	18 000,00	-		37 850,00	37 850,00
2152	Installation de voirie	8 470,00	-		9 000,00	9 000,00
21533	Réseaux câblés	5 548,93	-		-	-
21578	Autres matériel et outillage de voirie	599,99	-		-	-
2158	Autres install, matériel et outillage	40 900,00	-		15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	29 900,00	1 200,43		84 000,00	84 000,00
2184	Mobilier	2 136,60	2 156,04		3 000,00	3 000,00
2188	Autres immo corporelles	7 700,00	6 273,23		50 000,00	50 000,00
<b>21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>313 740,50</b>	<b>148 288,05</b>	<b>-</b>	<b>256 850,00</b>	<b>256 850,00</b>
2315	Installation, matériel et outillage tec	1 582 490,40	698 454,31	402 429,00	2 700 000,00	3 102 429,00
<b>23 : Immobilisations en cours</b>		<b>1 582 490,40</b>	<b>698 454,31</b>	<b>402 429,00</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>3 102 429,00</b>
1021	Dotations	271,97	-			-
<b>10 : Dotations et fonds divers</b>		<b>271,97</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1641	Emprunts en euros	61 613,22	61 613,88		61 700,00	61 700,00
165	Dépôts et cautionnement	2 409,34	459,34		1 000,00	1 000,00
<b>16 : Emprunts et dettes assimilés</b>		<b>64 022,56</b>	<b>62 073,22</b>	<b>-</b>	<b>62 700,00</b>	<b>62 700,00</b>
<b>020 : Dépenses imprévues</b>		<b>208,76</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35 951,00</b>	<b>35 951,00</b>
13918	Autres subventions d'équipement	4 640,00	4 640,00		4 640,00	4 640,00
<b>040 : Opération d'ordre transfert entre se</b>		<b>4 640,00</b>	<b>4 640,00</b>	<b>-</b>	<b>4 640,00</b>	<b>4 640,00</b>
<b>001 : Solde exécutionN-1 (déficit)</b>		<b>27 414,60</b>	<b>27 414,60</b>		<b>856 201,00</b>	<b>856 201,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 997 300,00</b>	<b>945 381,37</b>	<b>402 429,00</b>	<b>4 019 842,00</b>	<b>4 422 271,00</b>

INVESTISSEMENT - Recettes						
Libellé		BP 2020	Réalisé	Restes à réaliser	2021	Total BP 2021
1321	Subvention Etat, établ. Nationaux	32 226,00	-		882 647,00	882 647,00
1326	Subventions autres EPL	475 800,00	-	403 459,00	395 951,00	799 410,00
<b>13 : Subventions d'investissement</b>		<b>508 026,00</b>	<b>-</b>	<b>403 459,00</b>	<b>1 278 598,00</b>	<b>1 682 057,00</b>
1641	Emprunts à réaliser	388 400,00	-		-	-
<b>16 : Emprunt et dettes assimilées</b>		<b>388 400,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 509 640,00</b>	<b>1 509 640,00</b>
10222	FCTVA	20 364,21	25 432,90		140 800,00	140 800,00
10226	Taxes aménagement	1 500,00	1 568,49		1 500,00	1 500,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	28 589,03	28 589,03		856 201,00	856 201,00
<b>10 : Dotations et fonds divers</b>		<b>50 453,24</b>	<b>55 590,42</b>	<b>-</b>	<b>998 501,00</b>	<b>998 501,00</b>
<b>165 : Dépôts et cautionnements</b>		<b>749,34</b>	<b>1 206,10</b>	<b>-</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
<b>021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 017 287,22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
28152	Amts installation de voirie	23 575,00	23 575,00		23 575,00	23 575,00
28158	Amts autres installations	2 016,00	2 016,00		2 016,00	2 016,00
28182	Amts matériel de transport	5 982,00	5 982,00		5 982,00	5 982,00
28188	Amts autres immo corporelles	811,20	811,20		-	-
<b>040 : Opération d'ordre transfert entre sections</b>		<b>32 384,20</b>	<b>32 384,20</b>	<b>-</b>	<b>31 573,00</b>	<b>31 573,00</b>
<b>001 : Solde exécutionN-1 (excédent)</b>						-
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 997 300,00</b>	<b>89 180,72</b>	<b>403 459,00</b>	<b>4 018 812,00</b>	<b>4 422 271,00</b>

Signatures des élus présents à cette séance **du Mardi 13 AVRIL 2021**

Maryline LAFOREST <i>Secrétaire de séance</i>	François LOURDELET	Lise BERTHIER	Bernard ROUSSEAU
Marie-Christine ANDRY	Béatrice VAUTRAIN	Michel TELLIER	Sylvie DIART
Benoît BERNARD	Valentin LAGARDE	Gaëtane GOBANCE	Florian LORENTZ
Anne LASSALLE	Régis BRUNEL	Sylvie ROUSSEAU (Excusée) <i>Pv à Bernard ROUSSEAU</i>	Patrice VELTZ (Excusé) <i>Pv à Michel TELLIER</i>
David DUMAS (Excusé) <i>Pv à Gaëtane GOBANCE</i>	Odile CUGNART (excusée) <i>Pv à Maryline LAFOREST</i>		